



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 602

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 12 juillet 2016 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 602 –** Concernant un emprunt pour la construction des réseaux aqueduc et égout de la rue Desruisseaux.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

---

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....28<sup>ème</sup> .....jour de *septembre*  
de l'an deux mille seize.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du **28 septembre au 8 octobre 2016.**

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour de septembre 2016.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier